

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO PP-2021-19 - AMENDEMENT AU RÈGLEMENT N° 1297-2020 RELATIF AU ZONAGE AFIN DE MODIFIER LES SECTIONS 4.3, 5.2, L'ANNEXE 2 : PLAN DE ZONAGE, AGRANDISSEMENT DE LA ZONE PÉRIU-501 AU DÉTRIMENT DES ZONES CH-223 ET RU-623 ET L'ANNEXE 3 : GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE PÉRIU-501

1. L'article 4.3.4 « Matériau de revêtement extérieur » est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, du chiffre « 1 » par « 2 ».
2. L'article 4.3.6 « Matériau de revêtement extérieur du toit » est modifié par l'insertion, après le paragraphe 5^o du paragraphe suivant :

« La membrane élastomère, la membrane thermoplastique polyoléfine (TPO) ou la membrane d'asphalte multicouche et gravier uniquement permis pour les toits plats. »
3. L'article 5.2.3 « Abri à bois de chauffage » - Tableau 24 est modifié par l'insertion, à la case « Dispositions particulières » de la disposition suivante :

« Les dispositions de l'article 5.1.2 du présent règlement ne s'appliquent pas. »
4. L'article 5.2.5 « Abri d'hiver » - Tableau 26 est modifié par l'insertion, à la case « Dispositions particulières » de la disposition suivante :

« Les dispositions de l'article 5.1.2 du présent règlement ne s'appliquent pas. »
5. L'article 5.2.6 « Antenne de radio amateur » - Tableau 27 est modifié par l'ajout, à la case « Dispositions particulières » de la disposition suivante :

« Les dispositions de l'article 5.1.2 du présent règlement ne s'appliquent pas. »
6. L'article 5.2.7 « Antenne numérique » - Tableau 28 est modifié par l'insertion, à la case « Dispositions particulières » de la disposition suivante :

« Les dispositions de l'article 5.1.2 du présent règlement ne s'appliquent pas. »
7. L'article 5.2.9 « Foyer extérieur » - Tableau 30 est modifié par l'insertion, à la case « Dispositions particulières » de la disposition suivante :

« Les dispositions de l'article 5.1.2 du présent règlement ne s'appliquent pas. »
8. L'article 5.2.13 « Gazébo et abri moustique » - Tableau 34 est modifié par l'insertion, à la case « Dispositions particulières » de la disposition suivante :

« Les dispositions de l'article 5.1.2 du présent règlement ne s'appliquent pas. »

9. L'article 5.2.14 « Pergola » - Tableau 35 est modifié par l'ajout, à la case « Dispositions particulières » de la disposition suivante :

« Les dispositions de l'article 5.1.2 du présent règlement ne s'appliquent pas. »

10. L'article 5.2.17 « Serre (non-commerciale) » - Tableau 38 est modifié par l'insertion, à la case « Dispositions particulières » de la disposition suivante :

« Les dispositions de l'article 5.1.2 du présent règlement ne s'appliquent pas. »

11. L'article 5.2.18 « Bain à remous ou cuve thermale (SPA) » - Tableau 39 est modifié par l'insertion, à la case « Dispositions particulières » de la disposition suivante :

« Les dispositions de l'article 5.1.2 du présent règlement ne s'appliquent pas. »

12. L'article 5.2.19 « Bain vapeur » - Tableau 40 est modifié par l'ajout, à la case « Dispositions particulières » de la disposition suivante :

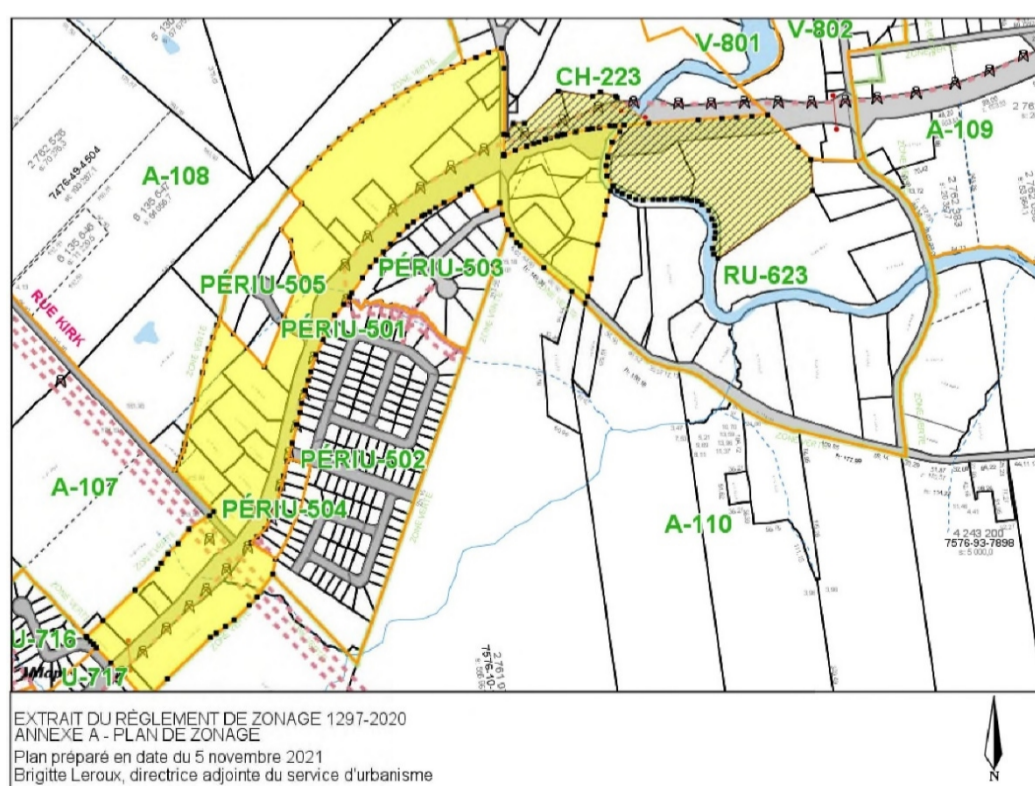
« Les dispositions de l'article 5.1.2 du présent règlement ne s'appliquent pas. »

13. L'article 5.2.20 « Véranda » - Tableau 41 est modifié par l'insertion, à la case « Dispositions particulières » de la disposition suivante :

« Les dispositions de l'article 5.1.2 du présent règlement ne s'appliquent pas pour une véranda préfabriquée. »

14. L'annexe 2 : Plan de zonage est modifié par :

- L'agrandissement de la zone « PÉRIU-501 » au détriment des zones « CH-223 » et « RU-623 ».



15. L'annexe 3 : Grille des spécifications de la zone PÉRIU-501 est modifié par :

- L'ajout de l'usage C9-01, dans la section « Usage spécifiquement autorisé », de la classe suivante :
« C9 – Commerce lié aux véhicules ».
- Le retrait, dans la section « Usage principal », de la classe suivante :
« C8 – Station-service ».

Guy Lamothe
Maire

Matthieu Ledoux, CPA, CGA
Directeur général et secrétaire-trésorier

Avis de motion	16 novembre 2021
Adoption du premier projet de règlement n° PP-2021-19	16 novembre 2021
Adoption du second projet de règlement n° SP-2021-19	
Adoption du règlement par la résolution n°	
Certificat de conformité de la MRC / Entrée en vigueur	
Avis public / Publication du règlement	
Numéro séquentiel	538358